

<https://www.pressegauche.org/Greve-generale-illimitee-a-la-Coop-Lanaudiere-Les-syndique-es-manifestent>



**Grève générale illimitée à la
Coop Lanaudière - Les
syndiqué-es manifestent
devant le siège social de Sollio**



- Communiqués -
Date de mise en ligne : jeudi 4 novembre 2021

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 4 nov. 2021 - Aujourd'hui, les membres du Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Coop Lanaudière-CSN (STTCL-CSN) et leurs alliés ont manifesté devant le siège social de Sollio, dont la Coopérative Novago fait partie de ses divisions.

« Nous sommes en grève depuis le 30 septembre dernier et nous faisons face à un employeur affilié à Sollio qui désire casser notre syndicat. Après deux ans de négociation, il a eu le culot de déposer une offre qu'il a qualifiée de finale et globale qui imposerait à la majorité des syndiqué-es des baisses de salaire variant de 14 % à 29 %, ce qui est totalement inacceptable pour nous, de dénoncer Nicole Lambert, présidente du STTCL-CSN. Concrètement, en plein contexte de rareté de main-d'oeuvre, l'employeur veut imposer une baisse drastique de 22 à 15 \$ l'heure pour certains salarié-es, ce qui inciterait plusieurs d'entre nous à tout simplement quitter leur emploi ».

L'employeur, la coopérative Novago, se spécialise dans les conseils et la vente de produits agricoles et offre également des services de quincaillerie.

« À la suite de ce dépôt complètement farfelu et déconnecté de la réalité, l'employeur refuse carrément de retourner à la table de négociation. Il traite cavalièrement les employé-es membres d'un syndicat qui existe depuis 50 ans qui ont largement contribué au succès d'une coopérative connue et très appréciée par ses coopérants. Au fil des ans, ils ont obtenu un régime de retraite et des assurances collectives, deux arguments majeurs d'attraction et de rétention de la main-d'oeuvre en ces temps où les employeurs déploient justement de multiples stratégies pour recruter les employé-es », de souligner Nancy Mathieu, secrétaire générale de la Fédération du commerce-CSN.

« L'employeur entretient un climat malsain où les menaces et l'intimidation nuisent grandement à la négociation. Devant l'établissement de Joliette, on compte presque autant de gardes de sécurité que de piqueteurs et le syndicat a dû déposer une plainte qui allègue que l'employeur a recours à des briseurs de grève. Celui-ci a procédé à des réductions de salaire punitives arbitraires de 30 minutes et à des annulations unilatérales de périodes de vacances à des salarié-es syndiqués, de préciser Patricia Rivest, présidente du Conseil central de Lanaudière-CSN. Avec ses stratégies moyenâgeuses, l'employeur veut faire reculer les conditions de travail de 10 à 15 ans, ce qu'aucune travailleuse, aucun travailleur n'acceptera ».

« Le Conseil central du Montréal métropolitain-CSN appuie inconditionnellement les membres du STTCL-CSN dans leur lutte pour obtenir le respect de cet employeur peu scrupuleux. Le mouvement des coopératives s'est construit sur des bases d'entraide, de solidarité et de mutualité et les comportements de l'employeur actuel vont dans une direction diamétralement opposée à ces idéaux, ce qui remet radicalement en question la mission même de Novago. Nous interpellons vivement la haute direction de Sollio afin qu'elle rappelle à l'ordre cet employeur qui fait honte au mouvement coopératif », de conclure Chantal Ide, vice-présidente du Conseil central du Montréal métropolitain-CSN.